



CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR, TENUE LE MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025 À 11 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR, AU 42, PLACE HAMMOND À VAL-D'OR

SONT PRÉSENTS :

LA PRÉFÈTE :

Mme Céline Brindamour, mairesse de la Ville de Val-d'Or

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS DE COMTÉ :

Mme Guylaine Labbé, mairesse de la Municipalité de Belcourt
Mme Marie-Pier Pelletier, conseillère déléguée de la Ville de Senneterre
Mme Éveline Laverdière, conseillère déléguée de la Ville de Val-d'Or
M. Martin Ferron, maire de la Ville de Malartic
M. Yvon Charette, conseiller délégué de la Municipalité de Rivière-Héva

Formant quorum sous la présidence de Mme Céline Brindamour, préfète et mairesse de la Ville de Val-d'Or.

EST ABSENTE:

Mme Jacline Rouleau, mairesse de la Municipalité de Senneterre-Paroisse

Sont également présents :

Me Marie-Hélène Bastien, directrice du greffe et de l'évaluation foncière
Mme Mélissa Allard, directrice de l'administration
Mme Kim St-Amour, responsable des communications
M. Mario Sylvain, directeur de l'aménagement
M. Christian Riopel, directeur général et greffier-trésorier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente d'assemblée présente ses mots de bienvenue, constate le quorum et déclare la séance régulièrement constituée à 11 h.

2. DIRECTION GÉNÉRALE

2.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 septembre 2025

Résolution # 187-09-2025

Il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil des maires du 17 septembre 2025, tel que déposé.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 septembre 2025
- 2.2 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2025
- 2.3 Correspondance

3 GREFFE ET ÉVALUATION FONCIÈRE

4 AMÉNAGEMENT

- 4.1 AME - Demande de remplacement d'un ponceau de la route 113 Sud par le ministère des Transports et de la Mobilité durable - Avis
- 4.2 AME - Mise en oeuvre du PRMHH - Projet d'acquisition de connaissance avec le Groupe de recherche sur l'eau souterraine de l'UQAT
- 4.3 AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 2025-25 de la Ville de Val-d'Or
- 4.4 AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 2025-26 de la Ville de Val-d'Or
- 4.5 AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 2025-28 de la Ville de Val-d'Or
- 4.6 AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 2025-29 de la Ville de Val-d'Or
- 4.7 AME - Schéma d'aménagement et de développement - Assemblée publique

5 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

- 5.1 SDLE - Convention de subvention - Réseau Accès PME - 2025-2026 - Autorisation de signature
- 5.2 SDLE - Espace d'accélération et de croissance A.-T. (EACAT) - Demande de collaboration financière - Approbation
- 5.3 SDLE - Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) - Nomination des membres du comité de recommandation - Approbation

6 RESSOURCES HUMAINES

- 6.1 RH - Mouvements de main-d'oeuvre
- 6.2 RH - Poste de directrice de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue - Embauche de Mme Émilie Dumas
- 6.3 RH - Politique de préretraite - Employés syndiqués de la collecte des matières résiduelles - Adoption

7 ADMINISTRATION

- 7.1 RF - Dépôt de la liste des déboursés émis par le greffier-trésorier en août 2025 (MRC & TNO-Autres)
- 7.2 RF - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 297 500 \$ qui sera réalisé le 27 octobre 2025
- 7.3 RF - Excédents de fonctionnement utilisés en juin et juillet 2025 - MRC
- 7.4 RF - Entente de tarification - Banque Nationale du Canada
- 7.5 RM - Entente GMR-2025-013 concernant le mandat au CAG pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés - Regroupement d'achats 2026-2029
- 7.6 RM - Vente par appel d'offres d'équipement roulant et autres items surnuméraires par le CAG
- 7.7 RM - Appel d'offres FOR-2025-002 concernant la construction et réfection de chemins forestiers et récolte forestière d'environ

63 ha dans la municipalité de Rivière-Héva - Octroi
7.8 RM - Appel d'offres FOR-2025-003 concernant la construction de chemins forestiers et récolte forestière d'environ 91 ha dans la ville de Val-d'Or, secteur Vassan - Octroi
7.9 RM - Appel d'offres FOR-2025-004 concernant la construction de chemins forestiers et récolte forestière d'environ 18 ha dans la ville de Val-d'Or, secteur Val-Senneville - Octroi
7.10 RM - Appel d'offres FOR-2025-005 concernant la construction de chemins forestiers et récolte forestière d'environ 21 ha dans la ville de Val-d'Or, secteur urbain - Octroi

8 OPÉRATIONS DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

9 OPÉRATIONS DU TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

10 FORESTERIE ET GESTION DU TERRITOIRE

10.1 FOR - Travaux forestiers - Projet d'aménagement secteur Giguère, boulevard Barrette et chemin de la Baie-Carrière par la Ville de Val-d'Or

11 COMITÉS (MRC ET AUTRES ORGANISMES)

12 CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AUTRES ORGANISMES

13 AFFAIRES DIVERSES

14 QUESTION DU PUBLIC

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

2.2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2025

Résolution # 188-09-2025

Il est proposé par Mme Èveline Laverdière et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2025, tel que soumis.

Adoptée

2.3. Correspondance

Aucune correspondance.

3. GREFFE ET ÉVALUATION FONCIÈRE

Aucune

4. AMÉNAGEMENT

4.1. AME - Demande de remplacement d'un ponceau de la route 113 Sud par le ministère des Transports et de la Mobilité durable - Avis

Résolution # 189-09-2025

CONSIDÉRANT QUE notre MRC a reçu une demande d'avis de conformité en vertu de l'article 58.4 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles de la part de la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), dossier 451238;

CONSIDÉRANT QUE cette demande origine du ministère des Transports et de la Mobilité durable afin d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ pour le remplacement d'un ponton le long de la route 113 Sud dans le territoire de la municipalité de Senneterre-paroisse;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du projet par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire en regard de l'article 62 de la LPTAA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Pier Pelletier et résolu unanimement que la MRC de La Vallée-de-l'Or donne un avis favorable au projet de remplacement d'un ponton par le ministère des Transports et de la Mobilité durable le long de la route 113 Sud, tel que présenté dans le dossier 451238 de la CPTAQ et joint au présent avis.

Adoptée

4.2. AME - Mise en oeuvre du PRMHH - Projet d'acquisition de connaissance avec le Groupe de recherche sur l'eau souterraine de l'UQAT

Résolution # 190-09-2025

CONSIDÉRANT QU'au mois de mars dernier la MRC a confirmé son intention de se prévaloir de l'aide financière du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs visant la mise en oeuvre du plan d'action et du programme de suivi de son plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT QUE la cible de la mesure 2.1 du plan national de l'eau (PNE) est qu'à l'horizon 2028 toutes les MRC du Québec auront commencé à mettre en oeuvre des actions prévues dans leur PRMHH;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière de 241 292 \$ est disponible à partir du 4 mars 2025 et prend fin le 31 mars 2028, aucune somme ne pouvant être versée après le 31 mars 2028;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier de cette aide financière, la MRC a adopté un budget provisoire couvrant les années 2025 à 2028 à sa séance du 18 juin 2025 et que le projet d'acquisition de connaissance y est déjà identifié à la hauteur de 130 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Charette et résolu unanimement:

- Que la MRC de La Vallée-de-l'Or accepte l'offre de service du Groupe de recherche sur l'eau souterraine de l'UQAT, soit celle ci-jointe et nommée "Acquisition de connaissances sur les zones d'interaction entre les milieux humides et les aquifères périphériques, la recharge en eau souterraine et l'adaptation aux changements climatiques" au montant de 131 900 \$;
- Que la MRC de La Vallée-de-l'Or autorise M. Mario Sylvain, directeur du service de l'aménagement durable et directeur général adjoint, à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

4.3. AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 2025-25 de la Ville de Val-d'Or

Résolution # 191-09-2025

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement 2025-25 de la Ville de Val-d'Or est d'amender le règlement de zonage 2014-14 et le règlement 2014-11 concernant certaines conditions d'émission du permis de construction dans le but d'en modifier diverses dispositions générales;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement 2025-25 de la Ville de Val-d'Or.

Adoptée

4.4. AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 2025-26 de la Ville de Val-d'Or

Résolution # 192-09-2025

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement 2025-26 de la Ville de Val-d'Or est d'amender le règlement 2017-27 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement 2025-26 de la Ville de Val-d'Or.

Adoptée

4.5. AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 2025-28 de la Ville de Val-d'Or

Résolution # 193-09-2025

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement 2025-28 de la Ville de Val-d'Or est d'amender le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser la classe d'usage H-e Trifamiliale isolée à l'intérieur de la zone 831-Hb;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement 2025-28 de la Ville de Val-d'Or.

Adoptée

4.6. AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 2025-29 de la Ville de Val-d'Or

Résolution # 194-09-2025

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement 2025-29 de la Ville de Val-d'Or est d'amender le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser

l'usage 2089 - Industrie d'autres produits alimentaires à l'intérieur de la zone 353-Cb;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement 2025-29 de la Ville de Val-d'Or.

Adoptée

4.7. AME - Schéma d'aménagement et de développement - Assemblée publique

Dépot # 023-09-2025

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des procédures visant l'adoption du règlement modificateur du schéma d'aménagement et de développement # 378-06-25, la MRC doit tenir une assemblée publique sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été diffusé dans le journal *Le Citoyen de La Vallée-de-l'Or/de l'Harricana* le 27 août 2025, ainsi que sur le site Internet de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement est disponible pour consultation à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le délai pour la consultation a été réduit à 20 jours;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la commission créée pour la présente assemblée sont présents, soit Mme Céline Brindamour, mairesse de la ville de Val-d'Or et préfète de la MRC, et M. Martin Ferron, maire de la ville de Malartic;

EN CONSÉQUENCE, Mme Céline Brindamour ouvre dès maintenant l'assemblée publique et donne la parole aux citoyens pour toute question ou commentaire en lien avec le projet de règlement.

Heure d'ouverture de la réunion : 11 h 06

Aucun citoyen n'est présent et aucune question n'est transmise au comité.

Heure de fermeture de la réunion : 11 h 07

5. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

5.1. SDLE - Convention de subvention - Réseau Accès PME - 2025-2026 - Autorisation de signature

Résolution # 195-09-2025

CONSIDÉRANT QUE le Plan budgétaire de mars 2024 du gouvernement du Québec prévoit le maintien des services visant à accompagner les entreprises dans leur croissance au sein des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministre délégué à l'économie a annoncé le 22 avril 2025 le déploiement du Réseau accès PME ayant comme objectif de guider les entrepreneurs de partout au Québec à chacune des étapes de développement de leur entreprise;

CONSIDÉRANT QUE les membres du réseau, soit les services de développement économique des MRC ou des organismes délégataires (CLD), sont la porte d'entrée pour le soutien aux entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce réseau, les MRC obtiendront un financement correspondant à 215 000 \$, soit 200 000 \$ pour le maintien d'au moins deux (2) ressources à temps plein embauchées depuis le lancement d'Accès entreprise Québec en 2020 et de 15 000 \$ en frais de gestion admissibles, tels que décrits à l'annexe A;

CONSIDÉRANT QUE la présente convention de subvention vise l'année en cours, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Guylaine Labbé et résolu unanimement de prendre acte de ladite convention de subvention et d'autoriser Mme Céline Brindamour, préfète de la MRCVO, à signer cette entente.

Adoptée

5.2. SDLE - Espace d'accélération et de croissance A.-T. (EACAT) - Demande de collaboration financière - Approbation

Résolution # 196-09-2025

CONSIDÉRANT QUE depuis 2020, Espace d'accélération et de croissance est un organisme de développement économique dédié à renforcer l'accélération et la croissance des entreprises par l'innovation;

CONSIDÉRANT QUE le plan régional de l'organisme consiste à développer les compétences régionales en innovation, former les conseillers aux entreprises des MRC-CLD et d'outiller l'écosystème entrepreneurial dans son développement;

CONSIDÉRANT QUE dans son plan budgétaire, le MEIE a diminué son implication financière à 60 %, ce qui requiert une contribution du milieu représentant 40 %;

CONSIDÉRANT QU'une contribution totale de 5 000 \$ pour une année est demandée par territoire de MRC;

CONSIDÉRANT QUE cette somme sera divisée en trois contributions, soit au montant de 1 665 \$ auprès des deux SADC respectives et une somme de 1 670 \$ auprès de la MRCVO;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Pier Pelletier et résolu unanimement d'approuver une somme de 1 670 \$ via le Fonds Virage numérique de la MRC, le tout conditionnel à la collaboration financière de l'ensemble des 5 MRC de la région.

Adoptée

5.3. SDLE - Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) - Nomination des membres du comité de recommandation - Approbation

Résolution # 197-09-2025

CONSIDÉRANT QUE la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) et l'ensemble des MRC de la région, à titre de partenaires, ont renouvelé l'Entente portant sur l'Alliance pour la solidarité 2024-2029 dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales;

CONSIDÉRANT QUE les MRC de la région sont responsables de sa mise en oeuvre sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action régional en élaboration prévoit qu'un comité local doit être formé afin de formuler des recommandations au conseil des maires pour l'attribution des aides financières non remboursables à des organismes oeuvrant contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE lors du caucus du 21 mai 2025, la direction du Service du développement local et entrepreneurial a recommandé d'identifier, en collaboration avec les partenaires du milieu, des organismes répondant aux six priorités établies par la MRC, en vue de désigner leurs représentants au sein du comité local;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Guylaine Labbée et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes au nouveau comité local du FQIS de la Vallée-de-l'Or pour la période 2024-2029, conformément à l'Entente:

Nom du membre	Provenance	Priorités
Mme Luce Audet	Coordonnatrice - Regroupement local des partenaires jeunesse	Soutenir les initiatives en prévention et intervention précoce
Mme Ysabelle Lamarche	Nutritionniste au CISSSAT et membre du comité SA-SA,	Améliorer la sécurité alimentaire
Mme Lise Sauvageau	Directrice générale, Transport La Promenade	Transport et accès aux services
Mme Roxanne Cyr	Directrice générale, Association Sourires adaptés et représentante du Regroupement des organismes communautaires (ROC)	Soutien aux organismes communautaires
Mme Alison Gélinas	Coordonnatrice, Coup de pouce communautaire de Malartic	Inclusion et participation sociales
Mme Lyne Meunier	Directrice de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Val-d'Or	Logement diversifié et de qualité
Mme Geneviève Mattson	Directrice, Services Québec (Val-d'Or et Senneterre)	Personne-ressource
Mme Nathalie Boucher	Coordonnatrice du développement local MRCVO	Responsable du comité FQIS

Adoptée

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1. RH - Mouvements de main-d'oeuvre

Résolution # 198-09-2025

CONSIDÉRANT QUE différents mouvements de main-d'oeuvre ont eu lieu à la MRC de La Vallée-de-l'Or;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) aux termes de l'article 4.4 du *Règlement*

(# 333-01-09) décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de ce même article, le directeur général doit déposer une liste des personnes ainsi engagées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Èveline Laverdière et résolu unanimement :

- De ratifier la liste des mouvements de main-d'oeuvre déposée séance tenante;
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

6.2. RH - Poste de directrice de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue - Embauche de Mme Émilie Dumas

Résolution # 199-09-2025

CONSIDÉRANT que le poste de directeur de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue est actuellement vacant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement :

- D'embaucher Mme Émilie Dumas à titre de salariée à l'essai pour le poste de directrice de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue. Il s'agit d'un poste permanent à temps complet dès le 5 septembre 2025 au port d'attache de Malartic (offre d'emploi 2025-58);
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

6.3. RH - Politique de préretraite - Employés syndiqués de la collecte des matières résiduelles - Adoption

Résolution # 200-09-2025

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la MRC de La Vallée-de-l'Or d'offrir à ses employés syndiqués de la collecte des matières résiduelles des mesures favorisant une transition progressive vers la retraite;

CONSIDÉRANT QU'une politique encadrant la préretraite permet d'assurer une gestion équitable, transparente et conforme à la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure vise à maintenir l'expertise des employés tout en répondant à leurs besoins de conciliation travail-vie personnelle en fin de carrière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Charette et résolu unanimement :

- D'adopter la politique de préretraite pour les employés syndiqués de la collecte des matières résiduelles, telle que présentée et jointe à la présente résolution;
- D'autoriser le directeur général et la préfète à signer les documents afférents.

Adoptée

7. ADMINISTRATION

7.1. RF - Dépôt de la liste des déboursés émis par le greffier-trésorier en août 2025 (MRC & TNO-Autres)

Dépôt # 024-09-2025

Le directeur général dépose les listes des déboursés émis à l'égard de la MRC & du TNO-Autres pour le mois d'août 2025.

- Août 2025 - Tous : 795 441.25 \$
- Août 2025 - GT : 219 113.67 \$
- Août 2025 - FLI : 84 000.00 \$
- Août 2025 - TNO : 3 317.08 \$
- Août 2025 - Payes : 306 162.10 \$

7.2. RF - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 297 500 \$ qui sera réalisé le 27 octobre 2025

Résolution # 201-09-2025

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or souhaite emprunter par billets pour un montant total de 297 500 \$ qui sera réalisé le 27 octobre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
326-03-18	122 400 \$
337-08-19	175 100 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 326-03-18, la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Pier Pelletier et résolu unanimement :

- **QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :
 1. les billets seront datés du 27 octobre 2025;
 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 27 avril et le 27 octobre de chaque année;
 3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	92 100 \$
2027.	95 600 \$
2028.	6 700 \$
2029.	7 000 \$
2030.	7 200 \$ (à payer en 2030)
2030.	88 900 \$ (à renouveler)

- **QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 326-03-18 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 27 octobre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

7.3. RF - Excédents de fonctionnement utilisés en juin et juillet 2025 - MRC

Résolution # 202-09-2025

CONSIDÉRANT QUE le vérificateur comptable recommande l'autorisation par le conseil pour l'utilisation des excédents de fonctionnement affectés, malgré les résolutions adoptées pour les sommes affectées aux excédents de fonctionnement affectés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Èveline Laverdière et résolu unanimement :

- D'accepter le total des excédents de fonctionnement affectés utilisés en juin et juillet 2025 pour la MRC:
 - Broyeur à bois : Garantie pour le broyeur de 9690,34 \$ - fournisseur J.Y. Voghel
 - Broyeur à bois : Installation prise de courant de 6005,29 \$ - fournisseur Nord-Ouest Électrique

Pour un total utilisé à date en 2025 de 15 695,63 \$.

Adoptée

7.4. RF - Entente de tarification - Banque Nationale du Canada

Résolution # 203-09-2025

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 023-01-2024 autorisait une entente de tarification de deux (2) ans, qui vient à expiration le 31 décembre 2025 avec la Banque nationale;

CONSIDÉRANT QUE la Banque nationale du Canada a proposé à la MRCVO de prolonger pour un autre deux (2) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027, l'entente de tarification aux mêmes termes et conditions que l'entente antérieure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Charette et résolu unanimement:

- Que le directeur général, M. Christian Riopel, soit autorisé à signer les documents afférents pour prolonger l'entente.

Adoptée

7.5. RM - Entente GMR-2025-013 concernant le mandat au CAG pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés - Regroupement d'achats 2026-2029

Résolution # 204-09-2025

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire adhérer au regroupement d'achats de pneus (Pneus neufs, rechapés et remoulés) du Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), soit le mandat 2026-8109-50, pour se procurer les

différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

CONSIDÉRANT QUE le CAG est autorisé à procéder à un appel d'offres public dans le cadre d'un tel regroupement d'achats et que la MRC de La Vallée-de-l'Or respecte les règles de gestion contractuelle en y adhérant;

CONSIDÉRANT QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le Fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Guylaine Labbée et résolu unanimement :

- Que la MRC de La Vallée-de-l'Or confirme son adhésion à ce regroupement d'achats de pneus géré par le CAG pour la période du 1^{er} avril 2026 au le 31 mars 2029 (3 ans);
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

7.6. RM - Vente par appel d'offres d'équipement roulant et autres items surnuméraires par le CAG

Résolution # 205-09-2025

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite se départir d'une camionnette Chevrolet Silverado 2500 (année 2011), une déjanteuse à pneus, une chaloupe en aluminium à fond plat, des classeurs et un système de levage G-Lift;

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal autorise la MRC à traiter avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) pour la disposition de biens selon la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CAG requiert l'approbation de la MRC pour finaliser la vente à la suite de la réception des offres d'achat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Èveline Laverdière et résolu unanimement:

- D'autoriser le directeur général à vendre les items suivants à la suite du processus d'appel d'offres du CAG :
 - ER-16 Chevrolet Silverado 2500 (année 2011) (1GC2KVC0BZ254797) au coût de 1111,11 \$ moins les frais de vente;
 - Déjanteuse à pneu Coats modèle 7060EX au coût de 600 \$ moins les frais de vente;
 - Chaloupe en aluminium à fond plat Princecraft au coût de 128 \$ moins les frais de vente;
 - 14 classeurs au coût de 120 \$ moins les frais de vente;
 - Système de levage G-Lift au coût de 200 \$ moins les frais de vente.
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

7.7. RM - Appel d'offres FOR-2025-002 concernant la construction et réfection de chemins forestiers et récolte forestière d'environ 63 ha dans la municipalité de Rivière-Héva - Octroi

Résolution # 206-09-2025

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public FOR-2025-002, nous avons reçu 3 soumissions conformes;

<i>Entreprise</i>	<i>Montant total de la soumission (avant taxes)</i>
Foresterie DG inc.	259 042,50 \$
Horizon SF (9135-0363 Qc inc.)	287 930,00 \$
Yficlo inc.	294 286,90 \$

CONSIDÉRANT QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le Fonds des lots intramunicipaux de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Charette et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat FOR-2025-002 concernant la construction et réfection de chemins forestiers et récolte forestière d'environ 63 ha dans la municipalité de Rivière-Héva à Foresterie DG inc. au coût estimé de 259 042,50 \$ (avant taxes);
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

7.8. RM - Appel d'offres FOR-2025-003 concernant la construction de chemins forestiers et récolte forestière d'environ 91 ha dans la ville de Val-d'Or, secteur Vassan - Octroi

Résolution # 207-09-2025

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public FOR-2025-003, nous avons reçu 3 soumissions conformes;

<i>Entreprise</i>	<i>Montant total de la soumission (avant taxes)</i>
Foresterie DG inc.	333 180,00 \$
Yficlo inc.	345 434,90 \$
Horizon SF (9135-0363 Qc inc.)	348 684,00 \$

CONSIDÉRANT QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le Fonds des lots intramunicipaux de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Martin Ferron et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat FOR-2025-003 concernant la construction de chemins forestiers et récolte forestière d'environ 91 ha dans la ville de Val-d'Or, secteur Vassan à Foresterie DG inc. au coût estimé de 333 180 \$ (avant taxes);
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

7.9. RM - Appel d'offres FOR-2025-004 concernant la construction de chemins forestiers et récolte forestière d'environ 18 ha dans la ville de Val-d'Or, secteur Val-Senneville - Octroi

Résolution # 208-09-2025

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public FOR-2025-004, nous avons reçu 4 soumissions conformes;

<i>Entreprise</i>	<i>Montant total de la soumission (avant taxes)</i>
Foresterie Roycam	73 839,45 \$
Foresterie DG inc.	76 646,25 \$
Yficlo inc.	85 520,95 \$
Horizon SF (9135-0363 Qc inc.)	93 698,00 \$

CONSIDÉRANT QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le Fonds des lots intramunicipaux de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Pier Pelletier et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat FOR-2025-004 concernant la construction de chemins forestiers et récolte forestière d'environ 18 ha dans la ville de Val-d'Or, secteur Val-Senneville à Foresterie Roycam au coût estimé de 73 839,45 \$ (avant taxes);
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

7.10. RM - Appel d'offres FOR-2025-005 concernant la construction de chemins forestiers et récolte forestière d'environ 21 ha dans la ville de Val-d'Or, secteur urbain - Octroi

Résolution # 209-09-2025

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public FOR-2025-005, nous avons reçu 4 soumissions conformes;

<i>Entreprise</i>	<i>Montant total de la soumission (avant taxes)</i>
Yficlo inc.	69 473,70 \$
Foresterie Roycam	71 706,00 \$
Foresterie DG inc.	83 904,00 \$
Horizon SF inc.	84 462,00 \$

CONSIDÉRANT QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le Fonds des lots intramunicipaux de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Charette et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat FOR-2025-005 concernant la construction de chemins forestiers et récolte forestière d'environ 21 ha dans la ville de Val-d'Or, secteur urbain à Yficlo inc. au coût estimé de 69 473,70 \$ (avant taxes);
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

8. OPÉRATIONS DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucune

9. OPÉRATIONS DU TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucune

10. FORESTERIE ET GESTION DU TERRITOIRE

10.1. FOR - Travaux forestiers - Projet d'aménagement secteur Giguère, boulevard Barrette et chemin de la Baie-Carrière par la Ville de Val-d'Or

Résolution # 210-09-2025

CONSIDÉRANT QUE le mardi 5 août 2025, le conseil municipal de la Ville de Val-d'Or a approuvé, par sa résolution 2025-261, le plan-projet d'aménagement de la rue Giguère jusqu'au boulevard Barrette et le chemin de la Baie-Carrière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-d'Or est propriétaire du lot 5 122 171;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-d'Or, via le directeur du service des permis, inspections et environnement, M. Éric St-Germain, sollicite la participation de la MRC de La Vallée-de-l'Or afin de réaliser les travaux de déboisement requis et d'assurer la valorisation des bois récoltés;

CONSIDÉRANT QUE le bois récolté lors des travaux forestiers sera vendu par la MRC, qui gardera les profits tirés de ladite vente à son seul bénéfice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement:

- D'autoriser la MRC de La Vallée-de-l'Or, via son service de la foresterie et de la gestion du territoire, à participer au projet d'aménagement du secteur Giguère, du boulevard Barrette et du chemin de la Baie-Carrière, mis en oeuvre par la Ville de Val-d'Or, relativement à l'exécution des travaux forestiers jugés nécessaires.

Adoptée

11. COMITÉS (MRC ET AUTRES ORGANISMES)

Aucune

12. CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AUTRES ORGANISMES

Aucune

13. AFFAIRES DIVERSES

Aucune

14. QUESTION DU PUBLIC

Aucune

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution # 211-09-2025

Il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement de procéder à la levée de la séance à 11 h 25.

Adoptée

ATTESTATION

Je, Céline Brindamour, préfète de la MRC de la Vallée-de-l'Or, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Céline Brindamour, préfète

Marie-Hélène Bastien, greffière